

Manuel pour l'utilisation de la base de données des fiches des « Dossiers des étrangers » (1830-1890)

Auteur: Sarah Heynssens

Introduction

Si les migrations marquent la société, leur empreinte se reflète aussi dans la production d'archives. Que la Belgique ait été au XIXe siècle plutôt un pays d'émigration que d'immigration n'a pas empêché que plusieurs centaines de milliers d'étrangers aient décidé de venir s'établir dans le pays de façon temporaire ou définitive. En 1832, l'État belge a chargé la Sûreté publique, une direction autonome sous tutelle du ministre de la Justice, de surveiller tous les nouveaux-venus sur le territoire. Pour maintenir l'ordre public, la Police des Étrangers recherchait les étrangers « indésirables » pour, le cas échéant, les éloigner du pays. À cette fin, elle pouvait compter sur le soutien des autorités locales (administrations communales et services de police), judiciaires et militaires. Les données recueillies étaient enregistrées dans une base de données *avant la lettre*, constituée de dizaines de milliers de dossiers d'étrangers. Chaque dossier avait un numéro de Sûreté publique, permettant d'identifier administrativement tout étranger.

Les Archives générales du Royaume, à Bruxelles, conservent quelques 154.000 fiches ouvrant à la recherche les dossiers individuels d'étrangers créés entre 1830 et 1890. Tout en étant impressionnant, ce volume ne représente qu'un tiers du total des dossiers qui ont été produits pendant cette période (voir infra). Transférés (en 1948) et conservés aux Archives générales du Royaume, ces dossiers d'un volume de 286 mètres linéaires sont classés chronologiquement par date de création. Des recherches peuvent être effectuées sur base du nom des immigrants. Le système de fiches alphabétiques constitue donc un instrument essentiel pour pouvoir retrouver le dossier d'une personne.

Les archives de la Police des Étrangers sont indéniablement une source unique et centrale pour les recherches tant généalogiques qu'historiques, notamment pour l'histoire des migrations et de l'ancrage socioéconomique des migrants en Belgique. En octobre 2015, les Archives de l'État ont lancé le projet IMMIBEL (www.immibel.arch.be), piloté par le dr. Bart Willems et Filip Strubbe. Acronyme d'« immigration en Belgique », le projet IMMIBEL est financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme de recherche BRAIN-be. Le projet vise un traitement numérique des fiches, pour faciliter la recherche et la consultation des dossiers d'étrangers. À cet effet, Sarah Heynssens, collaboratrice du projet, a développé une base de données. Pendant deux ans, elle s'est chargée de la coordination de l'encodage des données. Le manuel ci-dessous vous aidera à l'utiliser de manière optimale.

Les recherches dans la base de données

Pour chaque étranger, un dossier individuel a été constitué. Originellement, ces dossiers étaient accessibles via un système de fiches, classées alphabétiquement. La base de données est une transposition numérique des données mentionnées sur les fiches. Les fiches contiennent un résumé sommaire des informations qui se trouvent dans les dossiers. Pour pouvoir retrouver toutes les informations sur une personne, il convient donc de consulter le dossier individuel lui-même dans la

salle de lecture des Archives générales du Royaume. Les dossiers peuvent être demandés en consultation à l'aide du numéro du dossier individuel de l'étranger sur lequel vous souhaitez obtenir des informations.

Le moteur de recherche « Rechercher des personnes » permet d'effectuer des recherches dans le fichier des dossiers d'étrangers. Un manuel détaillé pour l'utilisation du moteur de recherche peut être consulté [ici](#).

The screenshot shows the search interface for 'Rechercher des personnes' on the website 'Les archives de l'État en Belgique'. The page features a navigation menu with 'Personnes' selected, and a search sidebar on the left. The main content area displays the search results and a 'MANUEL' link.

Rechercher des personnes

Le moteur de recherche "rechercher des personnes" contient le fruit d'années et de décennies de travail de nos nombreux bénévoles. Des milliers de pages d'archives ont été analysées systématiquement, pour donner une description succincte du document (contenu, date, circonscription géographique). Ensuite, les noms de toutes les personnes mentionnées dans le document ont été notés, avec, si possible, l'indication d'autres données telles le lieu et la date de naissance, etc.

[MANUEL](#)

Vous pouvez restreindre la recherche aux seuls dossiers d'étrangers en sélectionnant dans le menu « **tous les projets** » 'dossiers des étrangers' ou dans « **tous les types d'actes** » 'dossiers des étrangers'.

This close-up shows the search filters for 'Acte'. Two red arrows point to the dropdown menus for '- tous les types d'actes -' and '- tous les projets -'. Below the filters are buttons for 'rechercher [31.685.781 noms]' and 'Effacer les critères de recherche', and a 'MANUEL' link.

Acte

Lieu de l'acte...

Date de l'acte...

Description...

- tous les types d'actes -

- tous les projets -

rechercher [31.685.781 noms]

Effacer les critères de recherche

[MANUEL](#)

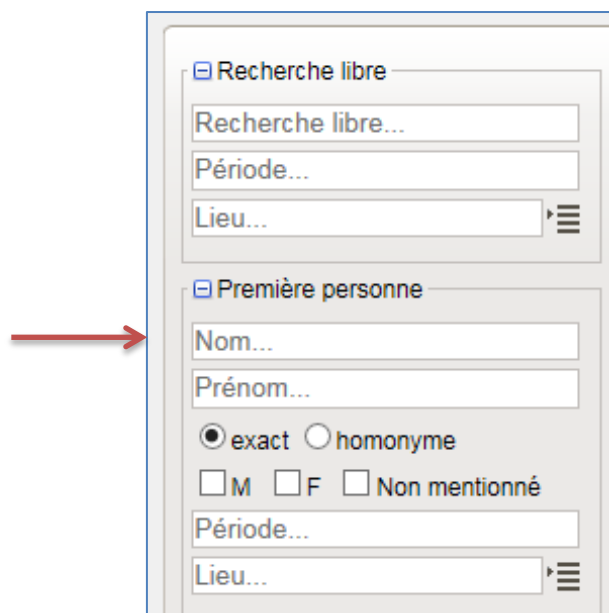
Ensuite, vous pouvez saisir un mot clé dans le champ « **recherche libre** ». Le système cherche alors votre mot clé dans toute la base de données. Vous pouvez restreindre la recherche en indiquant une période ou un lieu. Les données que vous saisissez dans le champ « période » ont trait à la date d'ouverture du dossier, qui correspond au moment de l'enregistrement de l'étranger. Il faut cependant garder à l'esprit que cette date peut être différente de celle de l'arrivée de l'étranger dans le pays. De

nombreuses personnes résidaient déjà en Belgique avant d'être enregistrées par la Police des Etrangers. Le champ « **lieu** » a trait au lieu de naissance de l'étranger concerné.

Au XIXe siècle, les fiches étaient rédigées en **français**. Les remarques ont été faites en néerlandais. Il faudra donc adapter vos recherches en conséquence. Vu l'étendue du volume de données, il est judicieux d'effectuer des recherches détaillées.

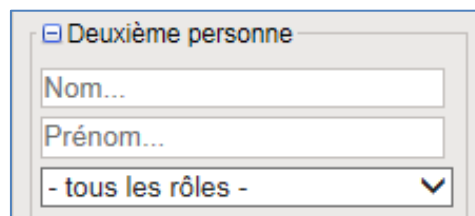
Pour retrouver le dossier d'étranger d'une personne déterminée

Si vous cherchez une personne bien spécifique ou un groupe de personnes ayant le même nom de famille, il convient de saisir le nom dans le champ « **nom de famille** ». La recherche peut être détaillée davantage en saisissant le prénom, la profession, le lieu ou la date de naissance de la personne si ces données sont connues.



The image shows a search interface with two main sections. The top section is titled 'Recherche libre' and contains three input fields: 'Recherche libre...', 'Période...', and 'Lieu...'. The bottom section is titled 'Première personne' and contains several fields: 'Nom...', 'Prénom...', a radio button selection for 'exact' (selected) and 'homonyme', three checkboxes for 'M', 'F', and 'Non mentionné', 'Période...', and 'Lieu...'. A red arrow points to the 'Nom...' field in the 'Première personne' section.

D'éventuels alias, les fausses identités et les titres nobiliaires peuvent également être saisis dans ce champ. Si vous ne savez pas avec certitude si la personne concernée était étrangère ou si elle était seulement mariée avec un étranger, la recherche peut être effectuée via le champ « **recherche libre** ». Vous pouvez aussi chercher les fiches ayant trait à deux personnes simultanément en saisissant le nom de la deuxième personne dans le champ « **deuxième personne** ».



The image shows a search interface with a section titled 'Deuxième personne'. It contains three input fields: 'Nom...', 'Prénom...', and a dropdown menu currently set to '- tous les rôles -'.

Si vous cochez « **exact** », seul le mot clé que vous avez encodé est recherché. En cochant « **homonyme** » vous pouvez aussi chercher les variantes éventuelles. Il faut cependant toujours garder à l'esprit que cette « logique floue » (*fuzzy logic*) dépend de la langue d'encodage et qu'elle ne donne pas toujours le résultat escompté. Il convient parfois d'essayer **plusieurs orthographes**. À noter également que les prénoms des étrangers ont souvent été francisés : si vous cherchez un Jan ou Willem, il convient d'essayer aussi avec Jean et Guillaume.

Sur les fiches, de nombreux prénoms ont été abrégés. Dans la mesure du possible, ces abréviations ont été transcrites en toutes lettres dans la base de données. Quand il était impossible de déterminer avec certitude le prénom complet, l'abréviation a été maintenue. Une abréviation très fréquente est par exemple « Ed.d. », qui fait référence aux prénoms 'Edmond', 'Edouard' ou 'Edgard'. Si vous cherchez une personne bien spécifique et que vous n'obtenez pas de résultats en saisissant le nom complet, il convient de parcourir la liste de toutes les personnes ayant le même nom de famille.

Il peut parfois être intéressant de rechercher des **groupes de migrants**. Différentes méthodes sont possibles :

La recherche de migrants venus en Belgique pendant une certaine période

Les dossiers des étrangers étaient établis au moment de l'enregistrement par une autorité locale ou centrale. Cet enregistrement avait généralement lieu au moment de l'arrivée au pays, mais certaines personnes n'étaient enregistrées qu'après un certain temps. Via le champ « **Période** » vous pouvez chercher la **date de l'enregistrement** et limiter ainsi la recherche à une série de dossiers d'une certaine période.

Le champ '**période**' permet également de retrouver les migrants d'une certaine génération. La date de naissance de la plupart des étrangers était connue. Dans certains cas, si la fiche donne uniquement des renseignements sur l'année de naissance mais pas sur le mois ni le jour, ces informations peuvent souvent être trouvées dans le dossier lui-même. Certaines fiches mentionnent plusieurs dates de naissance, par exemple quand la police des étrangers ne connaissait pas la date exacte. Dans ces cas-là, des informations complémentaires sur la date de naissance sont reprises dans le champ « **remarques** ».

Vous pouvez aussi saisir une date (01-01-1800), une année (1800) ou une période (01-01-1800-15-12-1815) ou (1800-1815). Si vous saisissez une période dans le champ « **recherche libre** », la recherche est effectuée dans tous les champs contenant une date. Si vous saisissez la date pour une « première personne », vous devez préciser si votre recherche porte sur la date de naissance ou celle de l'ouverture du dossier.

The image shows a screenshot of a search interface with two main sections. The top section is titled 'Recherche libre' and contains three input fields: 'Recherche libre...', 'Période...', and 'Lieu...'. The bottom section is titled 'Première personne' and contains four input fields: 'Nom...', 'Prénom...', 'Période...', and 'Lieu...'. Below the 'Prénom...' field, there are radio buttons for 'exact' (selected) and 'homonyme'. Below the 'Période...' field, there are checkboxes for 'M', 'F', and 'Non mentionné'. Two red arrows point to the 'Période...' fields in both sections.


Rechercher la profession des migrants

Pour environ quarante pourcent des étrangers, les fiches mentionnent des activités professionnelles. Via le champ « **profession** » vous pouvez mener des recherches sur des métiers spécifiques. Les professions ont été enregistrées en **français** et une distinction est faite entre les hommes et les femmes. Pour trouver tous les « journaliers », vous devez donc également saisir le terme « journalières ». Comme la base de données est un reflet fidèle des fiches, généralement une seule profession est indiquée par personne. Cependant, les dossiers contiennent souvent plusieurs bulletins de renseignements où diverses professions sont signalées. Par exemple, une femme qui était active comme ‘colporteuse’ en 1875 peut avoir été ‘prostituée’ en 1882. La fiche indique parfois ces changements et elle mentionne alors plusieurs professions. La base de données, quant à elle, ne donne qu’un instantané des activités professionnelles des étrangers enregistrés.

Rechercher les migrants d’une certaine région.

Il peut être intéressant de rechercher un groupe de migrants en provenance d’un même pays ou d’une même région d’origine. Les fiches des migrants du XIXe siècle ne mentionnent cependant **pas de nationalité**, mais un **lieu de naissance**. L’orthographe de ces lieux a été respectée telle qu’elle figure sur les fiches. Dans la pratique, la plupart des lieux ont été notés avec leurs noms **français**. Certains lieux, par exemple ceux situés en Pologne, sont mentionnés avec leur ancien nom. Il faut bien garder à l’esprit cela lors d’une recherche, et il faudra donc adapter le mot clé de la recherche en saisissant le nom de lieu tel qu’il était au XIXe siècle. La ville turque d’Izmir par exemple porte dans la base de données son nom historique de Smyrne.

L’utilisateur attentif notera que de nombreux étrangers sont nés en Belgique. En effet, si leurs parents étaient des étrangers, des personnes nées en Belgique pouvaient également être considérées comme des étrangers. Parfois, les enfants nés de parents belges étaient considérés comme des étrangers parce qu’ils avaient résidé pendant longtemps à l’étranger. Au XIXe siècle, le statut légal « d’étranger » n’était pas défini aussi strictement qu’aujourd’hui.

Pour les noms de lieux belges, « Rechercher des personnes » offre une liste de différentes orthographes en différentes langues. Cliquez sur l’icône  à côté du champ « lieu » : dans la liste qui s’affiche à l’écran, vous pouvez sélectionner un nom de commune. Si vous sélectionnez « Bruxelles », les recherches porteront tant sur les actes mentionnant « Bruxelles » que ceux contenant « Brussel ». Si vous sélectionnez une commune fusionnée, la recherche portera également sur toutes les communes de la nouvelle entité de fusion. Bien que la base de données soit systématiquement développée pour reprendre également des orthographes alternatives et de nouveaux toponymes, les communes étrangères ne sont pas encore couvertes. La liste est donc uniquement utile pour retrouver des étrangers nés en Belgique.

La recherche hommes/femmes

Il est possible de détailler les résultats d’une recherche et de séparer les hommes et les femmes, en (dé)cochant les cases M et F dans le menu. Les personnes dont le sexe n’a pas été enregistré peuvent être trouvées en cochant la case « non mentionné ».

Première personne
 Nom...
 Prénom...
 exact homonyme
 M F Non mentionné

Rechercher des parentés

Les fiches font aussi référence à des époux et épouses, et parfois aux enfants. Sur les fiches, chaque personne avait un « rôle ». Ainsi, une distinction peut être opérée entre époux, étrangers et partenaires. Les informations sur les enfants sont reprises dans le champ « **remarques** » où des recherches peuvent être effectuées via la fonctionnalité « **recherche libre** ».

La recherche d'étrangers ayant voyagé vers une ville ou commune déterminée

Pour l'instant, il n'est pas possible de mener des recherches sur base du lieu où les étrangers s'étaient établis. La base de données est le reflet numérique des fiches et celles-ci ne reprenaient pas ce genre d'informations. Le dossier d'étrangers (non numérisé mais consultable en salle de lecture des Archives générales du Royaume) reprend quant à lui ces informations. En plus, un bulletin de renseignement a été constitué dans chaque commune où l'étranger s'est manifesté. En juxtaposant les bulletins de renseignements de chaque dossier, les mouvements de l'étranger peuvent être reconstitués.

Le contenu du champ « Remarques »

Chaque fiche contient une série de **données de base** sur l'étranger, à savoir nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, profession, partenaire éventuel. Une série limitée de fiches contient en outre des **informations complémentaires** qui sont reprises dans le champ « **remarques** » de la base de données. Ces informations additionnelles peuvent être trouvées via le champ de la « **recherche libre** ». Voici quelques explications sur les informations supplémentaires qui figurent dans le champ « remarques » :

Informations complémentaires sur la personne

Code de suivi du dossier: Environ 15 pourcent des fiches ont un code dit « de suivi » (« opvolgingscode » en néerlandais). Ce code composé de lettres fait référence à des actes administratifs qui ont été pris à l'égard de certains étrangers. Les codes les plus fréquents, à savoir, '**expulsé**' et '**extradé**', signalent des étrangers ayant été expulsés et extradés pour être remis à un autre pouvoir public. Sous [cet hyperlien](#) figure une liste des principaux codes de suivi les plus fréquents ainsi qu'une explication sur leur signification.

L'utilisateur doit cependant garder à l'esprit qu'il s'agit d'un instantané. Les codes de suivi permettent de faire une première sélection et de chercher par ex. en premier lieu les étrangers expulsés. Cependant, la Police des Étrangers n'a pas utilisé ces codes de façon suivie au fil du temps, et il n'est donc pas possible d'identifier à l'aide de ces codes *tous* les étrangers expulsés.

Parenté/provenance/origine: Environ 40 pourcent des fiches font référence à une **parenté** de l'étranger concerné. Pour un étranger né à Bruxelles, la fiche peut par ex. donner comme information complémentaire '*parents français*'. Cette information donne une première **indication sur la**

nationalité de l'étranger. Avant 1890, la Police des Étrangers n'enregistrait pas la nationalité des étrangers. Dans ce contexte, la notion de « nationalité » doit donc être utilisée avec prudence. Il n'est pas rare que des noms de région comme « Bavière », « Hanovre-Westphalie », « Saxe », « Pays de la Loire », etc., soient mentionnées comme lieu d'origine.

Enfants: Outre le/la partenaire de l'étranger, il arrive que les fiches mentionnent aussi la présence d'**enfants**. Dans certains cas, la fiche donne uniquement leurs noms, dans d'autres cas, elle comporte aussi des informations sur le lieu et la date de naissance des enfants. À l'aide des lieux de naissance successifs des enfants, les mouvements de la famille peuvent être reconstitués.

Informations additionnelles sur les partenaires Les fiches standardisées reprennent uniquement le nom du/de la partenaire de l'étranger. Certaines fiches mentionnent aussi le lieu et la date de naissance, les divorces éventuels et l'identité d'un deuxième ou troisième partenaire.

Date de décès: Certaines fiches donnent la date du décès de l'étranger.

Références à d'autres dossiers: Certaines fiches font référence à d'autres dossiers ce qui permet de reconstituer en partie le réseau social de l'étranger. Les références peuvent être très spécifiques (via un numéro de dossier) ou plutôt vagues (par ex. "voir dossier du père").

Informations sur les demandes de naturalisation: Certaines fiches contiennent des informations sur les demandes de naturalisation ainsi que la date de publication de l'arrêté de naturalisation au Moniteur belge. La plupart des étrangers optaient pour la '*naturalisation ordinaire*' : les naturalisations peuvent être retrouvées en saisissant ce terme dans la base de données. La naturalisation n'était pas systématiquement enregistrée sur la fiche, de sorte que nous ne disposons que d'un aperçu fragmentaire à ce sujet. La référence à la (demande de) naturalisation se fait souvent via la mention *Article 9 Code Civil*.

Des compléments d'information moins fréquents sont par ex. des renseignements sur de fausses identités, des infractions, des arrestations, des relations avec certains dossiers thématiques ou des spécifications sur les occupations professionnelles d'une personne.

De nombreux champs « remarques » contiennent une combinaison des données susmentionnées.

Remarques sur le dossier

Ce champ ne contient pas des informations sur la personne mais sur le dossier ou la fiche.

X43, 43933 et variantes: Cette indication fait référence à une série provisoire de dossiers sur des personnes pour lesquelles subsistaient des doutes sur le fait qu'elles étaient oui ou non étrangères. Lorsque la personne était bel et bien considérée comme étrangère, un numéro de dossier définitif lui était attribué. La série X43 a été classée par date, ce qui explique pourquoi cette indication comporte souvent une date. Les dossiers qui n'ont pas reçu de numéro définitif portent le numéro 43933 : ils n'ont pas été conservés.

Ce champ contient également des références à des dossiers apparentés, des informations complémentaires sur le lieu de conservation du dossier, ou sur des numéros de dossiers antérieurs concernant la même personne (généralement un numéro précédé d'une croix. Par ex. "X 231457"), des informations additionnelles sur le numéro du dossier (dates, numérotations et calculs notés sur la fiche).

Les informations données par le numéro du dossier

Le **numéro du dossier** est surtout utile pour demander en consultation le **dossier d'étranger auquel il se rapporte**. À l'aide du numéro du dossier, il est possible de demander et de consulter le dossier complet en salle de lecture des Archives générales du Royaume. Le numéro du dossier contient aussi quelques informations. La base de données contient différents types de numéros de dossier. Ils sont passés en revue ci-dessous.

Les numéros de dossiers « classiques »

Les numéros de dossier classiques commencent à partir du numéro 20.930. Les dossiers plus anciens ont été éliminés au cours des années par le service. **Plus le numéro est élevé, plus le dossier est récent**. Sous [cet hyperlien](#) se trouve un tableau de correspondance du numéro de dossier avec l'année de production du dossier. L'année d'ouverture du dossier peut être retrouvée également à l'aide du champ « **période** ». Il y a aussi la liste des *dates d'ouverture des dossiers individuels des étrangers*.

La série B

Une sous-série importante est celle des dossiers portant un numéro inférieur à 23.175. Il s'agit d'une série « artificielle » contenant les dossiers de personnes **de nationalité belge** ou ne pouvant être considérées comme étrangères pour certains motifs, mais pour lesquelles la Police des Étrangers a néanmoins établi un dossier. Ces numéros de dossiers sont généralement suivis de la lettre B. Cette catégorie comprend des hommes belges ayant épousé une femme étrangère, les enfants de parents belges nés à l'étranger, les enfants de parents étrangers nés en Belgique, etc.

Les dossiers de nomades

Il existe aussi quelques numéros de dossiers très rares qui peuvent (mais pas toujours) faire référence à l'existence d'un dossier. Il s'agit par ex. des numéros de dossiers renvoyant à des « nomades ». Leurs numéros de dossier portent les codes 72C et 106C. Ces numéros spéciaux ne renvoient pas à des dossiers individuels mais à des dossiers de groupes, apparaissant dans la première série des dossiers généraux de la Police des Étrangers. Les données sur ces groupes itinérants ont été réunies et elles font partie intégrante de la série des Dossiers généraux de la Police des Étrangers, qui ont été ouverts à la recherche par l'inventaire suivant :

[VERVAECK S., Inventaire des archives du Ministère de la Justice, Administration de la Sûreté Publique \(Police des Étrangers\). Dossiers généraux \(Régime français-1914\) \(Archives générales du Royaume, Inventaire, I 160\), Bruxelles, 1968.](#)

[Cet hyperlien](#) contient un aperçu des dossiers de nomades.

Les dossiers rares

À épinglez aussi les dossiers portant le **numéro 43933**. Ce numéro renvoie aux **dossiers provisoires**, qui n'ont malheureusement pas été conservés. Il s'agit d'une sous-série de dossiers individuels qui ont été établis pour les personnes pour lesquelles il était difficile d'établir leur statut d'étranger ou bien pour des étrangers résidant temporairement dans le pays. Dans les cas où, après un certain temps, un dossier d'étranger proprement dit a été produit sur base du dossier provisoire, le numéro 43933 ou X43 permet de retrouver le numéro de dossier provisoire via le champ « remarques ».

Il y a également un petit nombre de dossiers avec un « numéro spécial ». Cette référence est reprise dans le champ « remarques » et permet d'effectuer des recherches dans la catégorie des dossiers à numéro spécial. Il s'agit de dossiers qui, pour une raison quelconque, ont été classés ailleurs que dans la série standard, comme par ex. au cabinet du ministre de la Justice. C'était notamment le cas pour des dossiers de personnalités remarquables qui, en raison de leur importance, ont été envoyés au cabinet du ministre de la Justice. Les dossiers à numérotation spéciale ne sont généralement pas conservés.

Questions méthodologiques et choix pragmatiques lors de la création de la base de données

Entrée par personne

Il a été décidé de créer une entrée « record » par personne et non par fiche. En conséquence, certaines fiches ont été dédoublées. Si plusieurs personnes figuraient ensemble sur une fiche, il en est fait mention dans le champ « remarques » du dossier. Souvent, les personnes figurant sur une même fiche avaient aussi un seul dossier des étrangers. Généralement, il s'agissait de partenaires ou de frères et sœurs. Une recherche permet de découvrir de tels rapports familiaux.

Abréviations

Les fiches originales contiennent de nombreuses abréviations : elles ont été gardées lors de la digitalisation des informations. De nombreux mots ou noms sont abrégés (troncation au milieu et dernière lettre en exposant, par ex M.^{ie} = Marie). Lors du toilettage des données, les abréviations ont été écrites en toutes lettres dans la mesure du possible. Seules les abréviations qui n'ont pu être identifiées avec certitude ont été maintenues telles quelles.

Signalétique

Les champs « remarques » contiennent tant des données figurant sur les fiches que des informations qui ont été ajoutées par l'encodeur. La distinction a été faite en mettant entre guillemets les informations qui figuraient sur les fiches elles-mêmes. Les remarques de l'encodeur sont notées sans guillemets. Les points d'interrogation ont toujours été repris de la fiche. Les informations entre parenthèses '()' concernent des renseignements qui ont été ajoutés dans un stade ultérieur. Les informations entre crochets '[]' sont des renseignements qui figuraient déjà entre crochets sur la fiche.